

## Conseil municipal : zoom sur les finances et le cadre de vie

### Le budget 2024 : sobriété, responsabilité et ambition

Ce lundi 18 décembre en séance du conseil municipal a lieu le vote du budget primitif.

Après le rapport d'orientations budgétaires voté le 13 novembre dernier, le budget primitif est la seconde étape qui concrétise les orientations de la municipalité pour l'année à venir.

### Un contexte économique tendu

Ce budget s'inscrit dans un contexte contraint, avec la situation inflationniste pesante mais aussi des mesures nationales en faveur du pouvoir d'achat des fonctionnaires qui impactent les charges de personnel de la Ville.

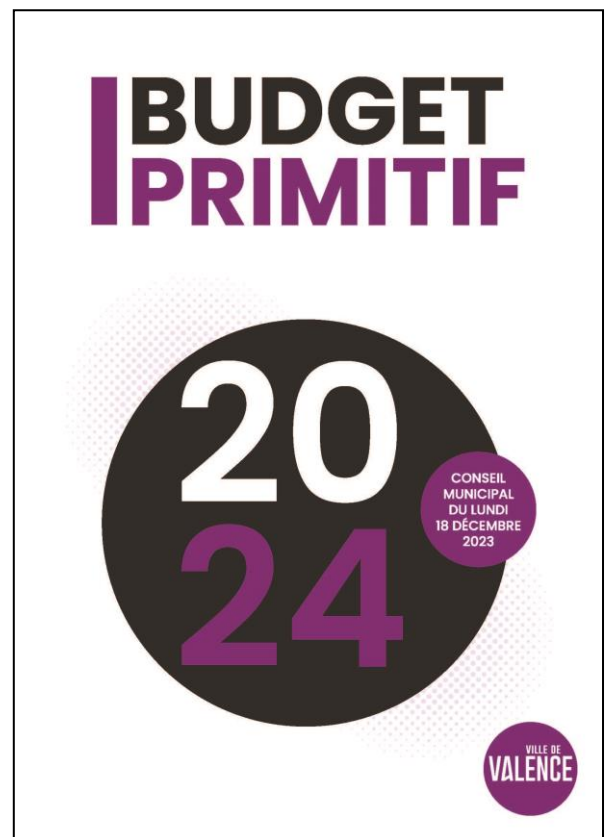
Ainsi, les dépenses de fonctionnement (principalement constituées par les salaires du personnel, les achats de matières premières et de fournitures et les subventions aux associations) s'élèveraient pour 2024 à 88 M€, en augmentation de 1,06% par rapport au budget primitif 2023. Si les recettes de fonctionnement sont également en hausse de 4% environ, on peut néanmoins regretter que les concours financiers de l'État (qui représentent plus de 20 % des recettes de la commune) soient loin de compenser l'évolution de l'inflation.

Heureusement, depuis 2014 la Ville de Valence a fait preuve d'anticipation et de responsabilité dans sa gestion de l'argent public, ce qui lui permet aujourd'hui d'absorber ces mesures sans se mettre en réelle difficulté.

### Une situation financière assainie qui permettra un recours modéré à l'emprunt

Grâce à une maîtrise des charges de gestion et à une optimisation des financements, la Ville de Valence n'a pas contracté d'emprunt en 2023, ce qui lui a permis de baisser encore son niveau d'endettement, atteignant un encours de dette de 52 M€ en 2023 au lieu de 74 M€ en 2014.

En 2024, le recours à un emprunt modéré permettra d'accompagner et soutenir le plan de mandat ambitieux de la Ville de Valence, notamment pour financer la rénovation thermique des écoles.



## Des dépenses d'investissement en hausse

2024 est une période charnière du mandat, où l'investissement arrive en phase active de réalisation avec des dépenses estimées à 58 M€ en 2024, en hausse de plus de 30 % par rapport à 2023.

Les principaux postes de dépenses portent sur l'enseignement et la formation, la culture, la vie sociale, la jeunesse et les sports, l'aménagement du territoire et l'habitat ainsi que les transports et mobilités douces.

Les dépenses d'équipement concernent de nombreuses opérations telles que :

- Les travaux dans les écoles et notamment la rénovation thermique globale des écoles Bayet et Abel ;
- La rénovation d'aires de divers jeux et squares ;
- Des travaux dans le domaine socio-éducatif, avec les travaux de réhabilitation de la MPT Fontbarlettes ;
- La poursuite du Plan Arbres et la lutte contre les îlots de chaleur urbains ;
- La requalification des voiries et places dont la poursuite des cheminements prévus dans le plan de vélo intercommunal ;
- Les travaux sur les équipements sportifs notamment au stade Pompidou ;
- Des travaux d'accessibilités sur les différents équipements dont les écoles ;
- Des travaux sur le patrimoine historique dont la finalisation de l'opération de la Maison des têtes et des travaux sur le bâtiment de la bourse du travail.

## Pas d'augmentation des taux communaux d'imposition...

Depuis 2014, comme le Maire et sa majorité s'y étaient engagés, les taux communaux d'imposition n'ont pas augmenté.

Cette année encore, la municipalité ne veut pas faire peser les choix politiques sur le pouvoir d'achat des ménages, en particulier en cette période d'inflation, c'est pourquoi la part communale des taux d'imposition locaux n'augmentera pas.

Ainsi, les taux d'imposition des trois taxes directes locales sont fixés comme suit pour 2024 :

- Taxe d'habitation : 17,20 %,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,68 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48,23 %.

## ... mais une révision à la hausse des valeurs locatives voulue par l'État

Si Valence a fait le choix de la sobriété, il n'en est hélas pas de même pour le gouvernement, qui a voulu, cette année encore, réviser à la hausse les valeurs locatives qui servent de base de calcul de la taxe foncière, valeurs sur lesquelles les communes dont Valence n'ont pas de prise.

C'est pourquoi la facture des propriétaires va certainement encore s'alourdir en 2024 de 4% environ (7 % l'an dernier, pour rappel) malgré la non-augmentation de la part communale des taux d'imposition.

## Égalité femmes-hommes : des rues baptisées au nom de femmes illustres

Depuis 2014, la Ville de Valence se bat pour l'égalité femmes-hommes, qui est un engagement fort du mandat : elle sensibilise régulièrement l'opinion publique au travers de la Journée internationale des droits des femmes en mars ou de la lutte contre les violences faites aux femmes en novembre, elle est signataire de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes et elle œuvre au sein de ses services en faveur de la parité, avec 57 % de ses agents permanents qui sont des femmes à l'heure actuelle.

Aujourd'hui, la Ville de Valence a décidé de donner le nom de plusieurs grandes figures féminines de l'Histoire à ses rues. Cet acte, en augmentant la visibilité de femmes illustres dans l'espace public, vient concrétiser encore l'engagement de la Ville en faveur de l'égalité femmes-hommes dans notre quotidien.

## Secteur St-Ruff et quartier de La Chamberlière

La Ville de Valence va baptiser deux impasses, une déjà existantes à l'est de Valence et l'autre située dans un lotissement créé au droit de la rue Jean Vilar.

L'impasse Saint-Ruff fait écho à la demande des riverains qui souhaitent obtenir un adressage qui ne soit plus rattaché à la Route de Crest afin de faire correspondre leur numérotage à la réalité du quartier.

Concernant l'impasse Germaine Sablon (1899-1985), chanteuse et actrice française, résistante durant la Seconde Guerre mondiale et première interprète du Chant des Partisans en 1943, cette nouvelle voie est située au cœur de la Chamberlière, quartier déjà connu pour ses noms d'acteurs, comédiens et chanteurs de la moitié du 20<sup>e</sup> siècle.

### **Un square au Grand Charran**

Pour ne pas oublier la figure, les faits et les actes de ceux qui nous ont précédés avec courage, panache et patriotisme, la Ville de Valence souhaite continuer à honorer leur mémoire, notamment en liant leurs noms à certains de ses espaces publics.

Ainsi, le square situé entre le 34 et le 36 de l'avenue du Vercors dans le quartier du Grand Charran portera le nom d'Aimé Bonnefois, Résistant Valentinois né le 20 avril 1920 à Montclar-sur-Gervanne (Drôme), engagé dans le Vercors en 1943, déporté en 1944, rescapé et libéré en 1945, décédé le 23 juin 2009 à Valence.

Pour ses actes de courage et les souffrances endurées, Aimé Bonnefois fut titulaire de la Médaille Militaire et de la Croix de Guerre avec Palme et décoré de la Légion d'Honneur avant d'être élevé au grade d'Officier.

Sa maison était située dans l'allée des Castors au Grand-Charran, non loin du petit espace vert qui portera désormais son nom.

### **Secteur du Rousset**

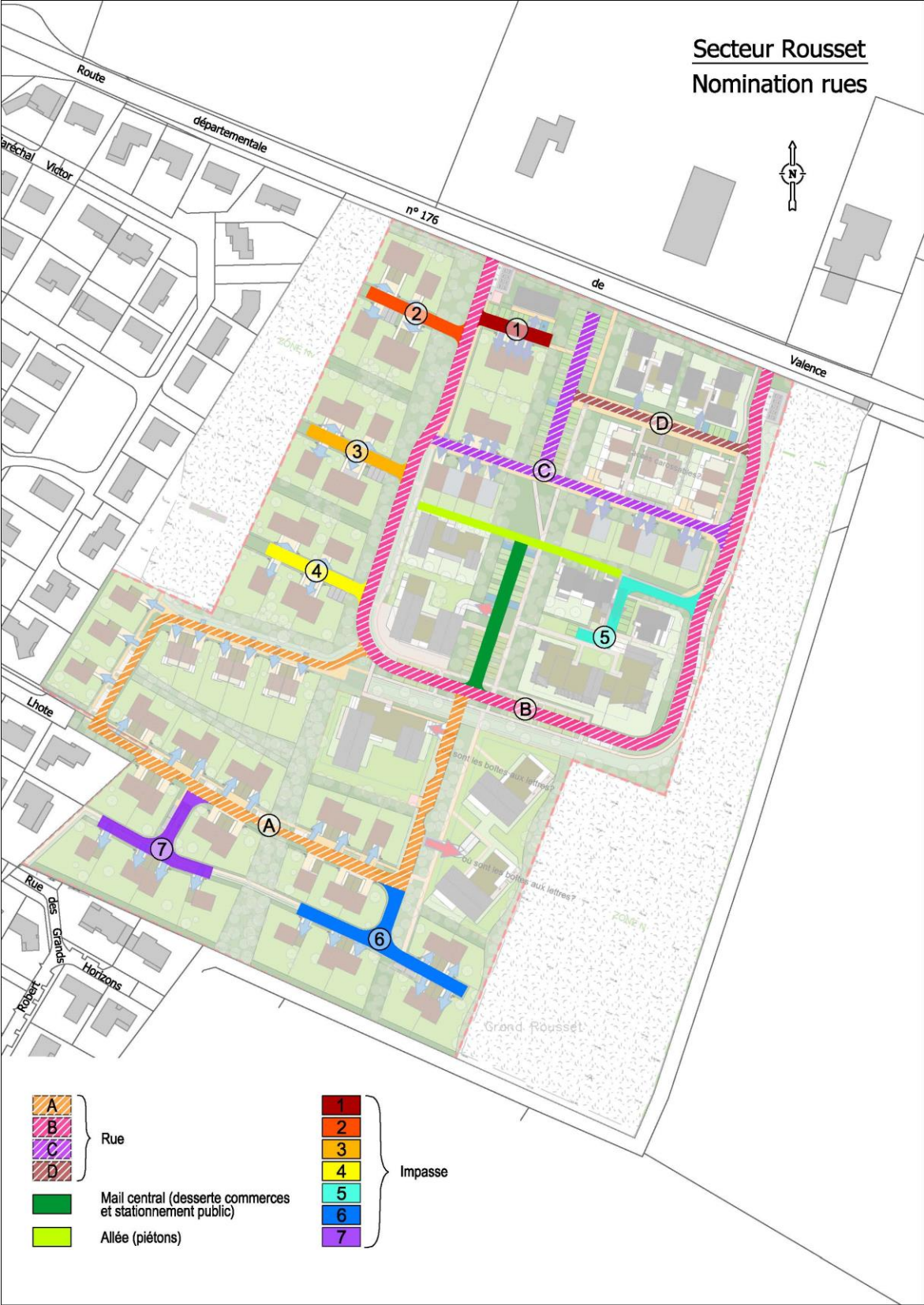
Afin d'assurer le démarrage des travaux d'aménagement du lotissement « La Canopée » par l'aménageur Drôme Ardèche Immobilier (environ 220 logements), il est nécessaire de dénommer les voies du secteur pour permettre l'intervention des concessionnaires et faciliter à terme l'installation des futurs habitants.

Aussi, et dans la suite logique de l'allée du 8 mars, dénommée en octobre dernier et sur la base d'une liste parachevée il y a près de 20 ans par l'association Femmes Solidaires dans laquelle la municipalité a volontiers établi des choix, la Ville de Valence propose-t-elle de baptiser les rues et impasses ci-contre du nom de grandes figures féminines francophones ou francophiles ayant marqué l'Histoire, comme suit :

- Rue A – rue Louise LABE (1524 – 1566, poète de la Renaissance, surnommée la « Belle Cordière » dont les écrits font aujourd'hui partie du canon littéraire) ;
- Rue B – rue Joséphine BAKER (1906 – 1975, chanteuse, danseuse, actrice, meneuse de revue et résistante française d'origine américaine, panthéonisée en 2021) ;
- Rue C – rue Simone WEIL (1909 – 1943, résistante gaulliste, philosophe humaniste – disciple d'Alain) ;
- Rue D – rue Lucie AUBRAC (1912 – 2007, résistante communiste) ;
- Impasse 1 – impasse Sœur Emmanuelle (1908 - 2008, religieuse franco-belge souvent surnommée la « petite sœur des chiffonniers » ou « petite sœur des pauvres ») ;
- Impasse 2 – impasse Indira GANDHI (1917 – 1984, femme d'État indienne, fille de Nehru, Première ministre de 1966 à 1977 puis de 1980 jusqu'à sa mort en 1984) ;
- Impasse 3 – impasse Camille CLAUDEL (1864 - 1943, sculptrice, élève de Rodin) ;
- Impasse 4 – impasse Louise de VILMORIN (1902 – 1969, femme de lettres française, parfois surnommée « Madame de », en référence à son roman à succès porté au grand écran) ;
- Impasse 5 – impasse Jeanne CHAUVIN (1862 – 1926, avocate et féministe française, première femme à plaider comme avocate en France en 1901) ;
- Impasse 6 – impasse Nadia BOULANGER (1887 – 1979, pédagogue, pianiste, organiste, cheffe de chœur, cheffe d'orchestre et compositrice de musique classique) ;
- Impasse 7 – impasse Marguerite DURAND (1864 - 1936, journaliste, actrice, femme politique – suffragette – et féministe française, fondatrice du journal "La Fronde", premier quotidien féminin français).

A noter que Simone WEIL, Joséphine BAKER et Sœur Emmanuelle sont des choix complémentaires à la liste initiale de Femmes Solidaires afin d'assurer un équilibre sur le terrain des idées, de l'engagement et des grandes traditions humanistes qui ont fait la France.

# Secteur Rousset Nomination rues



## Valence continue d'encourager les propriétaires à embellir le cadre de vie

Afin de **renforcer l'attractivité du centre-ville**, qui fait l'objet d'un **programme ambitieux de redynamisation** (*Action cœur de ville*, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec la réhabilitation de l'offre de logements privés, élaboration en cours d'un Site Patrimonial Remarquable, réaménagement des espaces publics...), la Ville souhaite **majorer jusqu'en décembre 2024 l'aide au ravalement des façades** de plusieurs rues faisant actuellement l'objet de travaux (rues Madier de Montjau, Emile Augier et place de la Liberté), de façon à **encourager les propriétaires à embellir le cadre de vie**.

Les **rues concernées par cette majoration** sont les suivantes : rue Madier de Montjau du boulevard Maurice Clerc à la rue Farnerie, rue Emile Augier de la place Porte-Neuve à la place de la Liberté, rue Dauphine de la rue du Théâtre à la rue Madier de Montjau, rue du Théâtre de la rue Emile Augier aux rues Dauphine/Briffaut.

La subvention accordée dans ces rues serait de **30% par bâtiment ou par rez-de-chaussée commercial** du montant hors taxe des travaux, sans excéder 7 500 €, ce plafond pouvant être porté à 15 000 € suivant l'intérêt patrimonial de l'immeuble. Pour les copropriétés récentes (20<sup>e</sup> siècle) de plus de 15 logements, cette aide serait de 20% par bâtiment du montant HT des travaux, sans excéder 15 000 €.

Une **évaluation de ce dispositif** sera conduite en fin de période majorée (2024) ainsi qu'au terme de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (début 2026).



Ravalement du 3, rue Saint-Exupéry - montant des travaux :  
63 900 € - Aide État (Drac) : 6 400€ - Aide Ville de Valence :  
10 000 € (intérêt patrimonial)